

Santé : l'inquiétante progression des "tiques géantes" en France

L'apparition des tiques dites "géantes" suscite l'inquiétude dans le sud de la France, vendredi 14 juin, relaie TF1info.

Avec le retour des beaux jours, le risque d'être piqué par un insecte, de type moustique ou tique, augmente. Mais dans le sud de la France, l'apparition inhabituelle de tiques "géantes" suscite une vive inquiétude. Vendredi 14 juin, TF1info affirme qu'une espèce de tique deux fois plus grande que la tique classique se répand rapidement. "Hyalomma marginatum" serait d'ores et déjà présente en Corse et dans plusieurs départements méditerranéens des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes, signalait Santé Publique France en mai.

De plus en plus nombreuses, ces tiques augmentent également les risques sanitaires. Ces petites bêtes peuvent transmettre certaines infections, notamment la maladie de Lyme. Mais cette nouvelle espèce peut également transmettre le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, en cas de morsure par des tiques porteuses du virus. Si sa présence avait déjà été détectée en France, à l'été 2023, ce parasite est originaire d'Afrique du Nord, du sud de l'Europe et d'Asie, selon TF1info.

Comment se prévenir des morsures de tiques ?

Arrivées en France par le biais d'oiseaux migratoires, ces tiques sont aussi plus agressives. Au lieu d'attendre le passage d'un humain ou d'un animal, cette espèce serait capable de traquer sa proie et même de la poursuivre sur près de 100 mètres et pendant plusieurs minutes. En cas de morsure, la tique peut rester accrochée près d'un mois sur son hôte en se nourrissant de son sang. Pour lutter contre les morsures de tiques, et les maladies qu'elles peuvent porter, il est important de redoubler de vigilance en évitant les hautes herbes et les sous-bois, où les tiques sont plus présentes. De plus, il est préconisé de porter des vêtements couvrant les bras et les jambes pour éviter qu'une tique ne s'accroche. Certains insecticides peuvent également être utilisés en prévention.

publié le 14 juin à 18h40, Angéline Da Costa, 6Medias